

**BATHURST-EST-NEPISIGUIT-SAINT-ISIDORE,
RESTIGOUCHE-CHALEUR ET DIEPPE**

ÉLECTIONS PARTIELLES

LE 24 AVRIL 2023

Élections Nouveau-Brunswick

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS
ÉLECTIONS PARTIELLES – BATHURST-EST-NEPISIGUIT-
SAINT-ISIDORE, DIEPPE ET RESTIGOUCHE-CHALEUR

Le 24 avril 2023

Publié par :

Élections Nouveau-Brunswick
545 Two Nations Crossing
Fredericton, N.-B Canada
E3A 0H9

Téléphone : 1-888-858-VOTE (8683)

www.electionsnb.ca

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-3479-3 (édition bilingue imprimée)

ISBN 978-1-4605-3480-9 (online, English)

ISBN 978-1-4605-3481-6 (online, French)

L'honorable Bill Oliver
Président de l'Assemblée législative du
Nouveau-Brunswick
CP 6000
Fredericton, NB
E3B 5H1

Monsieur le président,

Conformément au paragraphe 97(1) de la *Loi électorale*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport des élections partielles tenues dans les circonscriptions électorales de Bathurst-Est-Nepisiguit-Saint-Isidore, Dieppe et Restigouche-Chaleur le 24 avril 2023.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

La directrice générale des élections,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kim Poffenroth', with a stylized flourish at the end.

Kimberly A. Poffenroth

Table des matières

Abréviations utilisées dans le Rapport	1
Commentaires de la directrice générale	2
Calendrier des élections	3
Décrets en conseil	4
Proclamations	7
Brefs	10
Personnel d'élections N.-B.	16
Directeurs du scrutin	17
Candidats élus	18
Récapitulation	19
Résultats par machine à compilation	20
Résultats par section de vote	23
Taux de participation	29
Cartes	30

Abréviations utilisées dans le rapport

LES PARTIS POLITIQUES ENREGISTRÉS

Parti Libéral du Nouveau-Brunswick	L
Parti Progressiste-Conservateur du Nouveau-Brunswick	PC
Nouveau Parti démocratique du Nouveau-Brunswick	NPDNB
Parti Vert N.B. Green Party	PVNBGP
L'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick	AGNB
Candidat indépendant	IND

LES BUREAUX DE SCRUTIN

Bureau de scrutin par anticipation	A
Bureau de scrutin ordinaire	C
Bulletins de vote spéciaux	BS

DIVERS

élu	E
femme	F
un autre genre	X
homme	H
sortant	sort.
sans objet	S. O.
Directeur ou directrice du scrutin	DS

Commentaires de la directrice générale des élections sur les élections partielles du 24 avril 2023

Le 23 mars 2023, le lieutenant-gouverneur en conseil a pris un décret en conseil ordonnant que des brefs d'élection soient délivrés pour des élections partielles devant avoir lieu dans les circonscriptions électorales de Bathurst-Est-Nepisiguit-Saint-Isidore, Dieppe et Restigouche-Chaleur le lundi 24 avril 2023.

Les trois sièges étaient vacants depuis l'automne 2022, suite à la démission des trois députés qui les occupaient.

En prévision du déclenchement des élections partielles au cours de la nouvelle année, le 1er décembre 2022, j'ai nommé un directeur du scrutin pour chacune des circonscriptions électorales. À la mi-janvier, lorsque les trois directeurs du scrutin sont venus à Fredericton pour suivre une formation, j'ai demandé aux trois directeurs du scrutin de retourner dans leurs circonscriptions respectives et d'identifier et de sécuriser un espace qu'ils pourraient utiliser comme emplacement de leurs bureaux du directeur du scrutin.

Conformément aux instructions, j'ai délivré des brefs d'élection pour les trois élections partielles le 23 mars 2023, donnant ainsi le coup d'envoi d'une campagne électorale de 30 jours pour les trois circonscriptions électorales.

À la fin de la période de mise en candidature, le Parti Libéral du Nouveau-Brunswick, le Parti Vert N.B. Green Party et le Nouveau Parti Démocratique du Nouveau-Brunswick avaient chacun des candidats nommés dans les trois circonscriptions électorales. Le Parti Progressiste-Conservateur du Nouveau-Brunswick a choisi de ne pas présenter de candidat dans la

circonscription électorale de Bathurst-Est-Nepisiguit-Saint-Isidore, mais a présenté des candidats dans les deux autres circonscriptions électorales.

Au total, 32 974 électeurs avaient le droit de voter dans les trois circonscriptions électorales. À la fermeture des bureaux de scrutin le lundi 24 avril 2023, un total de 12 359 bulletins de vote avaient été déposés, soit un taux de participation de 37,48 %.

Le coût direct de l'administration de ces trois élections partielles s'est élevé à environ 450 000 \$. En outre, les coûts maximaux pour les remboursements des dépenses électorales des 11 candidats s'élèveraient à 108 472 \$ supplémentaires.

Merci aux nombreux membres du personnel électoral qui ont travaillé pour nous dans les trois circonscriptions électorales lors des élections partielles, ainsi qu'au personnel du bureau principal qui a veillé à ce que ces élections partielles se déroulent sans encombre.

Des exemplaires supplémentaires de ce rapport, ainsi que d'autres rapports électoraux et publications sur le processus électoral, sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.electionsnb.ca.

La directrice générale des élections,



Kimberly A. Poffenroth

Calendrier des élections partielles provinciales Le 24 avril 2024

DATE	JOUR	JOURS AVANT LE SCRUTIN	MESURE À PRENDRE	ARTICLE/LOI* OU RÈGLEMENT
le 23 mar 23	jeudi	-32	Émission du bref d'élection	13(2)(b)
le 23 mar 23	jeudi	-32	Compléter les listes électorales préliminaires	20(1)
le 23 mar 23	jeudi	-32	Calcul des limites des dépenses électorales	LFAP, 80
le 23 mar 23	jeudi	-32	Début de la révision	34(1)
le 23 mar 23	jeudi	-32	Les bulletins de vote spécial peuvent être demandés	87.6(2)
le 23 mar 23	jeudi	-32	Émission de l'avis d'élection par le directeur du scrutin	18(1)
le 7 avr 23	vendredi	-17	Vendredi saint (bureaux fermés)	
le 8 avr 23	samedi	-17	Heure limite pour les déclarations de candidature - 14h	13(2)(c), 14(3)
le 9 Avr 23	dimanche	-15	Pâques (bureaux fermés)	
le 10 avr 23	lundi	-14	Livraison des cartes de renseignements aux électeurs	20(4)
le 10 avr 23	lundi	-14	Lundi de Pâques (bureaux fermés)	
le 12 avr 23	mercredi	-12	Publication de l'avis de la tenue d'un scrutin	57(2)
le 15 avr 23	samedi	-9	Scrutin par anticipation - 1er jour - 10h à 20h	13(2)(e)
le 17 avr 23	lundi	-7	Scrutin par anticipation - 2e jour - 10h à 20h	13(2)(e)
le 20 avr 23	jeudi	-4	Fin de la période de révision	34(1)
le 22 avr 23	samedi	-2	Heure limite pour le retrait de candidatures - 10h	54(1)
le 24 avr 23	lundi	0	Heure limite pour le retour des bulletins de vote spécial - 20h	87.6(2)
24 Apr 23	lundi	0	JOUR DE L'ÉLECTION	13(2)(d), 14(1)
le 28 apr 23	vendredi	4	Jour de la déclaration	13(2)(f)
le 2 mai 23	mardi	8	Date limite pour demander un dépouillement judiciaire	94(1)
le 5 mai 23	vendredi	11	Retour du bref d'élection s'il n'y a pas de dépouillement judiciaire	13(2)(g)
le 4 juil 23	mardi	71	Date de présentation des rapports financiers électoraux des candidats	LFAP, 81(1)
le 24 juil 23	lundi	91	Date de présentation des rapports des dépenses publicitaires des tiers enregistrés	LFAP, 84.6(1)LI, 22j)
le 5 sep 23	mardi	134	Date de présentation des rapports financiers électoraux des partis politiques enregistrés	PPFA, 82(1)

* À moins d'indication contraire, la loi à laquelle on fait référence est la *Loi électorale*.

LFPA - *Loi sur le financement de l'activité politique*

LI - *Loi d'interprétation*

LE 23 MARS 2023

2023-67

En vertu du paragraphe 15(1) de la Loi électorale, le lieutenant-gouverneur en conseil ordonne qu'un bref d'élection pour la circonscription électorale de Restigouche-Chaleur soit émis le 23 mars 2023, ledit bref d'élection devant être retourné le 5 mai 2023; que le 8 avril 2023, à 14 h, soit désigné jour de la déclaration des candidatures; que les 15 et 17 avril 2023 soient désignés jours du scrutin par anticipation; que le 24 avril 2023 soit désigné jour du scrutin; et que le 28 avril 2023, soit désigné jour où les candidats sont déclarés élus.

Le Conseil exécutif ayant souscrit aux susdites recommandations,

IL EST DONC ORDONNÉ DE S'Y CONFORMER.

La lieutenant-gouverneure,



Brenda L. Murphy

This is to certify that the foregoing is a true copy of an Order of the Lieutenant-Governor in Council of the
Je certifie que le document qui précède est une copie conforme d'un décret du lieutenant-gouverneur en conseil

Province of New Brunswick, made on the
de la province du Nouveau-Brunswick, pris le

23 mars 2023.



Secretary to Cabinet / Secrétaire du Cabinet

LE 23 MARS 2023

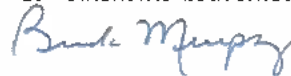
2023-65

En vertu du paragraphe 15(1) de la Loi électorale, le lieutenant-gouverneur en conseil ordonne qu'un bref d'élection pour la circonscription électorale de Bathurst-Est-Nepisiguit-Saint-Isidore soit émis le 23 mars 2023, ledit bref d'élection devant être retourné le 5 mai 2023; que le 8 avril 2023, à 14 h, soit désigné jour de la déclaration des candidatures; que les 15 et 17 avril 2023 soient désignés jours du scrutin par anticipation; que le 24 avril 2023 soit désigné jour du scrutin; et que le 28 avril 2023, soit désigné jour où les candidats sont déclarés élus.

Le Conseil exécutif ayant souscrit aux susdites recommandations,

IL EST DONC ORDONNÉ DE S'Y CONFORMER.

La lieutenant-gouverneure,



Brenda L. Murphy

This is to certify that the foregoing is a true copy of an Order of the Lieutenant-Governor in Council of the
Je certifie que le document qui précède est une copie conforme d'un décret du lieutenant-gouverneur en conseil

Province of New Brunswick, made on the
de la province du Nouveau-Brunswick, pris le

23 mars 2023.


Secretary to Cabinet / Secrétaire du Cabinet

LE 23 MARS 2023

2023-66

En vertu du paragraphe 15(1) de la Loi électorale, le lieutenant-gouverneur en conseil ordonne qu'un bref d'élection pour la circonscription électorale de Dieppe soit émis le 23 mars 2023, ledit bref d'élection devant être retourné le 5 mai 2023; que le 8 avril 2023, à 14 h, soit désigné jour de la déclaration des candidatures; que les 15 et 17 avril 2023 soient désignés jours du scrutin par anticipation; que le 24 avril 2023 soit désigné jour du scrutin; et que le 28 avril 2023, soit désigné jour où les candidats sont déclarés élus.

Le Conseil exécutif ayant souscrit aux susdites recommandations,

IL EST DONC ORDONNÉ DE S'Y CONFORMER.

La lieutenant-gouverneure,



Brenda L. Murphy

This is to certify that the foregoing is a true copy of an Order of the Lieutenant-Governor in Council of the
Je certifie que le document qui précède est une copie conforme d'un décret du lieutenant-gouverneur en conseil

Province of New Brunswick, made on the
de la province du Nouveau-Brunswick, pris le

23 mars 2023.


Secretary to Cabinet / Secrétaire du Cabinet

PAR SON HONNEUR, BRENDA L. MURPHY
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE DU NOUVEAU-
BRUNSWICK

PROCLAMATION

ATTENDU QUE le paragraphe 15(1) de la Loi électorale prévoit la nécessité d'une élection partielle dans la circonscription électorale de Restigouche-Chaleur;

ET ATTENDU QUE j'ai jugé à propos d'ordonner l'émission d'un bref d'élection pour la circonscription électorale de Restigouche-Chaleur;

Sachez qu'un bref d'élection pour la circonscription électorale de Restigouche-Chaleur sera émis le 23 mars 2023, ledit bref d'élection devant être retourné le 5 mai 2023; que le 8 avril 2023, à 14 h, soit désigné jour de la déclaration des candidatures; que les 15 et 17 avril 2023 soient désignés jours du scrutin par anticipation; que le 24 avril 2023 soit désigné jour du scrutin; et que le 28 avril 2023, soit désigné jour où les candidats sont déclarés élus.

La présente proclamation est faite sous mon seing et sous le grand sceau de la province à Fredericton, le 23 mars, en l'an de grâce deux mille vingt-trois et en la première année du règne de Sa Majesté.

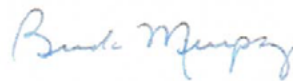
PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Le procureur général,



Hugh John Flemming, c.r.

La lieutenant-gouverneure,



Brenda L. Murphy

PAR SON HONNEUR, BRENDA L. MURPHY
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE DU NOUVEAU-
BRUNSWICK

PROCLAMATION

ATTENDU QUE le paragraphe 15(1) de la Loi électorale prévoit la nécessité d'une élection partielle dans la circonscription électorale de Bathurst-Est-Nepisiguit-Saint-Isidore;

ET ATTENDU QUE j'ai jugé à propos d'ordonner l'émission d'un bref d'élection pour la circonscription électorale de Bathurst-Est-Nepisiguit-Saint-Isidore;

Sachez qu'un bref d'élection pour la circonscription électorale de Bathurst-Est-Nepisiguit-Saint-Isidore sera émis le 23 mars 2023, ledit bref d'élection devant être retourné le 5 mai 2023; que le 8 avril 2023, à 14 h, soit désigné jour de la déclaration des candidatures; que les 15 et 17 avril 2023 soient désignés jours du scrutin par anticipation; que le 24 avril 2023 soit désigné jour du scrutin; et que le 28 avril 2023, soit désigné jour où les candidats sont déclarés élus.


La présente proclamation est faite sous mon seing et sous le grand sceau de la province à Fredericton, le 23 mars, en l'an de grâce deux mille vingt-trois et en la première année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Le procureur général,


Hugh John Fleming, c.r.

La lieutenante-gouverneure,


Brenda L. Murphy

PAR SON HONNEUR, BRENDA L. MURPHY
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE DU NOUVEAU-
BRUNSWICK

PROCLAMATION

ATTENDU QUE le paragraphe 15(1) de la Loi électorale prévoit la nécessité d'une élection partielle dans la circonscription électorale de Dieppe;

ET ATTENDU QUE j'ai jugé à propos d'ordonner l'émission d'un bref d'élection pour la circonscription électorale de Dieppe;

Sachez qu'un bref d'élection pour la circonscription électorale de Dieppe sera émis le 23 mars 2023, ledit bref d'élection devant être retourné le 5 mai 2023; que le 8 avril 2023, à 14 h, soit désigné jour de la déclaration des candidatures; que les 15 et 17 avril 2023 soient désignés jours du scrutin par anticipation; que le 24 avril 2023 soit désigné jour du scrutin; et que le 28 avril 2023, soit désigné jour où les candidats sont déclarés élus.


La présente proclamation est faite sous mon seing et sous le grand sceau de la province à Fredericton, le 23 mars, en l'an de grâce deux mille vingt-trois et en la première année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Le procureur général,


Hugh John Flemming, c.r.

La lieutenant-gouverneure,


Brenda L. Murphy

BREF D'ÉLECTION

(Loi électorale, L.R.N.-B., c.E-3, al.16(1)a), 56 et 96(1)a)

CHARLES TROIS,
PAR LA GRÂCE DE DIEU, ROI DU ROYAUME-UNI,
DU CANADA ET DE SES AUTRES ROYAUMES ET TERRITOIRES,
CHEF DU COMMONWEALTH,
DÉFENSEUR DE LA FOI

DESTINATAIRE : Nancy Jubinville Guerette

DIRECTRICE DU SCRUTIN DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE

03 – Restigouche-Chaleur

NOUS VOUS ORDONNONS, après qu'avis du moment et du lieu en aura été dûment donné, de pourvoir, selon la loi, à l'élection d'un député à l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick pour la circonscription électorale de Restigouche-Chaleur pour remplacer Daniel Guitard à cause de son démission et de recevoir les déclarations de candidature à cette élection le samedi 8 avril 2023 et s'il est décidé de tenir un scrutin, de le tenir le lundi 24 avril 2023, et de faire rapport du nom du candidat élu député, qu'il soit présent ou absent, à la directrice générale des élections en la cité appelée The City of Fredericton, ainsi que le prescrit la loi.




TÉMOIN notre fidèle et bien-aimée Conseillère, Brenda Murphy, de la province du Nouveau-Brunswick, en la cité appelée The City of Fredericton, le 23 mars 2023.

Par ordre :


Directrice générale des élections

Bref reçu le Le 23 mars 2023


Nancy Jubinville Guerette, Directrice du scrutin

PROCLAMATION DES RÉSULTATS APRÈS LA TENUE DU SCRUTIN

Je certifie qu'en vertu du bref qui précède, le membre représentant la circonscription électorale de Restigouche-Chaleur, N° 03, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés lors de l'élection du lundi 24 avril 2023, est :

(Indiquer le nom, l'adresse de voirie, la profession et l'appartenance politique du membre tels qu'ils figurent sur la déclaration de candidature)

Nom	Marco Leblanc
Adresse de voirie	905 rue Principale, Beresford, NB E8K 1A9
Profession	Directeur Développement Économique
Appartenance politique	Parti Libéral du Nouveau-Brunswick

OU

RAPPORT LORSQUE UNE SEULE DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Je certifie qu'en vertu du bref qui précède, le membre élu pour la circonscription électorale de _____, N° _____, aucun autre candidat n'ayant été présenté (ou tous les autres candidats ayant retiré leur candidature) est :

(Indiquer le nom, l'adresse de voirie, la profession et l'appartenance politique du membre tels qu'ils figurent sur la déclaration de candidature)

Nom	
Adresse de voirie	
Profession	
Appartenance politique	

Fait à

Fredericton
(communauté)

le

3 mai, 2023
(date)


Nancy Jubinville, Guerette, Directeur du scrutin

BREF D'ÉLECTION

(Loi électorale, L.R.N.-B., c.E-3, al.16(1)a), 56 et 96(1)a)

CHARLES TROIS,
PAR LA GRÂCE DE DIEU, ROI DU ROYAUME-UNI,
DU CANADA ET DE SES AUTRES ROYAUMES ET TERRITOIRES,
CHEF DU COMMONWEALTH,
DÉFENSEUR DE LA FOI

DESTINATAIRE : Mark Guindon

DIRECTEUR DU SCRUTIN DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE

05 – Bathurst-Est-Nepisiguit-Saint-Isidore

NOUS VOUS ORDONNONS, après qu'avis du moment et du lieu en aura été dûment donné, de pourvoir, selon la loi, à l'élection d'un député à l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick pour la circonscription électorale de Bathurst-Est-Nepisiguit-Saint-Isidore pour remplacer Denis Landry à cause de son démission et de recevoir les déclarations de candidature à cette élection le samedi 8 avril 2023 et s'il est décidé de tenir un scrutin, de le tenir le lundi 24 avril 2023, et de faire rapport du nom du candidat élu député, qu'il soit présent ou absent, à la directrice générale des élections en la cité appelée The City of Fredericton, ainsi que le prescrit la loi.



TÉMOIN notre fidèle et bien-aimée Conseillère, Brenda Murphy, de la province du Nouveau-Brunswick, en la cité appelée The City of Fredericton, le 23 mars 2023.

Par ordre :

Directrice générale des élections

Bref reçu le Le 23 mars 2023

Mark Guindon, Directeur du scrutin

PROCLAMATION DES RÉSULTATS APRÈS LA TENUE DU SCRUTIN

Je certifie qu'en vertu du bref qui précède, le membre représentant la circonscription électorale de Bathurst-Est-Nepisiguit-Saint-Isidore, N° 05, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés lors de l'élection du lundi 24 avril 2023, est :

(Indiquer le nom, l'adresse de voirie, la profession et l'appartenance politique du membre tels qu'ils figurent sur la déclaration de candidature)

Nom	SUSAN HOLT
Adresse de voirie	234 PARKHURST DR, FREDERICTON E3B 2J8
Profession	POLITICIENNE
Appartenance politique	PARTI LIBÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

OU

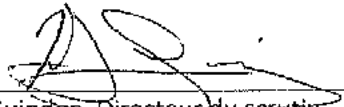
RAPPORT LORSQUE UNE SEULE DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Je certifie qu'en vertu du bref qui précède, le membre élu pour la circonscription électorale de _____, N° _____, aucun autre candidat n'ayant été présenté (ou tous les autres candidats ayant retiré leur candidature) est :

(Indiquer le nom, l'adresse de voirie, la profession et l'appartenance politique du membre tels qu'ils figurent sur la déclaration de candidature)

Nom	
Adresse de voirie	
Profession	
Appartenance politique	

Fait à Bathurst (communauté) le 3 mai 2023 (date)


Mark Guindon, Directeur du scrutin

BREF D'ÉLECTION

(Loi électorale, L.R.N.-B., c.E-3, al.16(1)a), 56 et 96(1)a))

CHARLES TROIS,
PAR LA GRÂCE DE DIEU, ROI DU ROYAUME-UNI,
DU CANADA ET DE SES AUTRES ROYAUMES ET TERRITOIRES,
CHEF DU COMMONWEALTH,
DÉFENSEUR DE LA FOI

DESTINATAIRE : Paul-Émile Mallet

DIRECTEUR DU SCRUTIN DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE

17 – Dieppe

NOUS VOUS ORDONNONS, après qu'avis du moment et du lieu en aura été dûment donné, de pourvoir, selon la loi, à l'élection d'un député à l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick pour la circonscription électorale de Dieppe pour remplacer Roger Melanson à cause de son démission et de recevoir les déclarations de candidature à cette élection le samedi 8 avril 2023 et s'il est décidé de tenir un scrutin, de le tenir le lundi 24 avril 2023, et de faire rapport du nom du candidat élu député, qu'il soit présent ou absent, à la directrice générale des élections en la cité appelée The City of Fredericton, ainsi que le prescrit la loi.



TÉMOIN notre fidèle et bien-aimée Conseillère, Brenda Murphy, de la province du Nouveau-Brunswick, en la cité appelée The City of Fredericton, le 23 mars 2023.

Par ordre :


Directrice générale des élections

Bref reçu le Le 23 mars 2023


Paul-Émile Mallet, Directeur du scruti

PROCLAMATION DES RÉSULTATS APRÈS LA TENUE DU SCRUTIN

Je certifie qu'en vertu du bref qui précède, le membre représentant la circonscription électorale de
Dieppe, N° 17, ayant obtenu le
plus grand nombre de suffrages exprimés lors de l'élection du lundi 24 avril 2023, est :

(Indiquer le nom, l'adresse de voirie, la profession et l'appartenance politique du membre tels qu'ils figurent sur la déclaration de candidature)

Nom	Richard Lesier
Adresse de voirie	42 rue Desrosiers, Dieppe NB E1A 7W5
Profession	Retraité
Appartenance politique	Parti libéral du Nouveau-Brunswick

OU

RAPPORT LORSQUE UNE SEULE DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Je certifie qu'en vertu du bref qui précède, le membre élu pour la circonscription électorale de
, N° , aucun autre candidat
n'ayant été présenté (ou tous les autres candidats ayant retiré leur candidature) est :

(Indiquer le nom, l'adresse de voirie, la profession et l'appartenance politique du membre tels qu'ils figurent sur la déclaration de candidature)

Nom	
Adresse de voirie	
Profession	
Appartenance politique	

Fait à Dieppe le 2 mai 2023
(communauté) (date)


Paul-Émile Mallet, Directeur du scrutin

Personnel d'Élections N.-B.

Directrice générale des élections	Kimberly A. Poffenroth
Directeur général adjoint des élections, Élections et initiatives stratégiques	David Owens
Directeur général adjoint des élections, Finances	Nathan Phillips
Gestionnaire du financement politique	Lisa Page-Soucy
Directeur des opérations	Craig Astle
Directeur des communications et des relations communautaires	Paul Harpelle
Agente de communication d'entreprise	Karine Pitre
Directeur des systèmes d'information et de la technologie	Lee Dickinson
Agente des registres	Rania Akouri
Agente des opérations	Amanda Buchanan*
Agente des systèmes d'information	Beth Ashton
Gestionnaire des systèmes d'information géographique	Martin Tremblay
Géomaticien principal	Colin Steele
Directeur du financement politique	Derek Tellenbach
Gestionnaire des services généraux	Theresa Comeau
Agente des services généraux	Michelle Turcotte
Agente de soutien administratif	Line Beaupré*
Gestionnaire de l'entrepôt	Dan Michaud
Magasinier	Jesse Ginson

*Inclut tous les membres du personnel occasionnels ou temporaires embauchés pour les élections

Directeurs du scrutin

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE	NOM	ADRESSE DU BUREAU
03 - Restigouche-Chaleur	Nancy Jubinville Guerette	3539 Route 315 Petit-Rocher-Ouest, NB E8J1Y6
05 - Bathurst-Est-Nepisiguit-Saint-Isidore	Mark Guindon	275 ave King Bathurst, NB E2A 1N9
17 - Dieppe	Paul-Émile Mallet	459 rue Paul Dieppe, NB E1A 5R7

Candidats élus

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE	NOM	APPARTENANCE POLITIQUE	PROFESSION	ADRESSE DE RÉSIDENCE
Restigouche-Chaleur	Marco LEBLANC	Parti Libéral du Nouveau-Brunswick	Director	905 Principale St Beresford, NB E8K 1P9
Bathurst-Est-Nepisiguit-Saint-Isidore	Susan HOLT	Parti Libéral du Nouveau-Brunswick	Consultante	234 Parkhurst Drive Fredericton, NB E3B 2J8
Dieppe	Richard LOSIER	Parti Libéral du Nouveau-Brunswick	Retraité	42 Desrosiers St Dieppe, E1A 7W5

Récapitulation

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE	NOMBRE D'ÉLECTEURS						NOMBRE DE VOTES POUR CHAQUE CANDIDAT(E)						SOMMAIRE			
	LISTE PRÉLIMINAIRE	AJOUTÉS OU ENLEVÉS PENDANT LA RÉVISION OFFICIELLE	AJOUTÉS OU ENLEVÉS LORS DU SCRUTIN	TOTAL NET	PC	L	NPDNB	PVNBGP	.	.	TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES POUR TOUT(S) LES CANDIDAT(E)S	BULLETINS DE VOTE REJETÉS	VOIX EXPRIMÉES	% AYANT VOTÉ		
3 Restigouche-Chaleur	10 989	24	11 013	30	11 043	771	2 462	95	1 541	.	4 869	11	4 880	44,2%		
5 Bathurst Est-Nepisiguit-Saint-Isidore	10 666	11	10 677	49	10 726	-	2 343	227	1 411	.	3 981	28	4 009	37,4%		
17 Dieppe	11 045	102	11 157	48	11 205	298	2 424	96	651	.	3 469	1	3 470	31,0%		
TOTAUX / TOTAUX	32 700	147	32 847	127	32 974	1 069	7 229	418	3 603		12 319	40	12 359	37,48%		

RÉPARTITION DES SIÈGES À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE LE 9 MAI 2022 : (*)

PC	29
L	16
NPDNB	0
PVNBGP	3
AGNB	0
IND	1

(*) Date du serment d'entrée en fonction du candidat élu.

Résultats par machine à compilation

DÉPUTÉ, 03 RESTIGOUCHE-CHALEUR (VOTER POUR 1)

MACHINE	BUREAU DE SCRUTIN	ANNE BARD-LAVIGNE (PC)	MARCO LEBLANC (L)	ALEX GAGNE (NPDNB)	RACHEL BOUDREAU (PVNBGP)	SURVOTES	BLANC	BULLETINS TOTAUX
P03-C01	Lorne Community Hall - 1	91	61	11	45	3	0	211
P03-C02	Lorne Community Hall - 2	0	0	0	0	0	0	0
P03-C03	Lorne Community Hall - 3	0	0	0	0	0	0	0
P03-C04	Royal Canadian Legion Durham Branch 77	136	82	8	40	0	0	266
P03-C05	Belledune Recreation Centre	64	49	3	17	0	0	133
P03-C06	Salle communautaire Sénateur Joseph Michel Fournier	7	95	4	53	1	1	161
P03-C07	Club d'Âge d'Or de Petit-Rocher, Salle Blanche	20	228	3	205	1	0	457
P03-C08	Édifice Liguori Boudreau	28	166	2	67	0	0	263
P03-C09	Centre communautaire Madran	17	82	1	82	0	0	182
P03-C10	Centre communautaire d'Alcida	16	113	1	121	0	0	251
P03-C11	Club d'Âge d'Or de Roberville	99	269	8	210	0	0	586
P03-C12	Centre récréatif, North Tetagouche Recreation Centre	47	123	5	75	2	0	252
P03-A01	Club d'Âge d'Or de Roberville	38	226	12	116	0	0	392
P03-A02	Club d'Âge d'Or de Petit-Rocher, Salle Blanche	49	546	7	333	0	0	935
P03-A03	Salle communautaire Sénateur Joseph Michel Fournier	5	103	2	27	0	1	138
P03-A04	Lorne Community Hall	50	42	11	17	0	1	121
P03-A05	Royal Canadian Legion Durham Branch 77	59	70	10	29	0	0	168
P03 RO-BDS	Bureau du directeur du scrutin local	44	206	7	104	1	0	362
P05 RO-BDS	Bureaux des directeurs du scrutin	1	1	0	0	0	0	2
P17 RO-BDS								
Total		771	2 462	95	1 541	8	3	4 880

DÉPUTÉ, 05 BATHURST-EST-NEPISIGUIT-SAINT-ISIDORE (VOTER POUR 1)

MACHINE	BUREAU DE SCRUTIN	SUSAN HOLT (L)	ALEX WHITE (NPDNB)	SERGE BRIDEAU (PVNBGP)	SURVOTES	BLANC	BULLETINS TOTAUX
P05-C01	Royal Canadian Legion	245	56	140	3	2	446
P05-C02	First United Church, Donald Eddy Memorial Hall	205	21	110	2	3	341
P05-C03	Club de l'Âge d'Or d'Allardville Inc	191	4	120	0	0	315
P05-C04	Paroisse Sainte Bernadette-Soubirous	76	7	142	0	0	225
P05-C05	Complexe Sportif Léopold Thériault Inc.	209	5	178	3	0	395
P05-C06	Centre communautaire de Sainte-Rose	150	2	136	0	0	288
P05-C07	Club de l'Age d'Or Les Trois Anneaux Inc.	139	6	85	1	0	231
P05-C08	Janeville Rec Centre	91	24	51	2	0	168
P05-A01	Club de l'Âge d'Or d'Allardville Inc	138	2	44	2	0	186
P05-A02	First United Church, Donald Eddy Memorial Hall	170	18	28	2	0	218
P05-A03	Royal Canadian Legion	177	44	60	0	1	282
P05-A04	Janeville Rec Centre	61	15	14	1	0	91
P05-A05	Complexe Sportif Léopold Thériault Inc.	235	5	169	1	1	411
P05-A06	Club de l'Age d'Or Les Trois Anneaux Inc.	121	3	61	0	2	187
P05 RO-BDS	Bureau du directeur du scrutin local	135	15	73	2	0	225
P03 RO-BDS P17 RO-BDS	Bureaux des directeurs du scrutin	0	0	0	0	0	0
Total		2 343	227	1 411	19	9	4 009

DÉPUTÉ, 17 DIEPPE (VOTER POUR 1)

MACHINE	BUREAU DE SCRUTIN	DEAN LÉONARD (PC)	RICHARD LOSIER (L)	CYPRIEN OKANA (NPDNB)	CHANTAL LANDRY (PVNBGP)	SURVOTES	BLANC	BULLETINS TOTALS
P17-C01	Pavillon Rotary St-Anselme-Foyer Room	19	80	2	39	0	0	140
P17-C02	Pavillon Rotary St-Anselme-Brunch Room	26	201	13	89	1	0	330
P17-C03	Centre AJL	20	347	9	110	0	0	486
P17-C04	Marché Dieppe	42	266	9	88	0	0	405
P17-C05	UNIPlex- room Famille Daniel salle multifonctionnel/multipurpose room	28	198	10	67	0	0	303
P17-A01	Pavillon Rotary St-Anselme-Brunch Room	42	333	17	86	0	0	478
P17-A02	Centre AJL	32	292	3	53	0	0	380
P17-A03	UNIPlex-MNP room	51	387	24	64	0	0	526
P17 RO-BDS	Bureau du directeur du scrutin local	38	320	9	55	0	0	422
P03 RO-BDS P05 RO-BDS	Bureaux des directeurs du scrutin	0	0	0	0	0	0	0
Total		298	2 424	96	651	1	0	3 470

Résultats par sections de vote

03 RESTIGOUCHE-CHALEUR		VOTES COMPTÉS POUR CHAQUE CANDIDAT(E)						BULLETINS RETJETÉS	NO DE VOTES EXPRIMÉS	NOMBRE D'ÉLECTEURS				
GRUPE DES SECTIONS DE VOTE ORDINAIRE	GRUPE DES SECTIONS DE VOTE PAR ANTICIPATION	SECTION DE VOTE	ANNE BARD - LAVIGNE - PC	MARCO LEBLANC - LI	ALEX GAGNE - NBNDP / NPDNB	RACHEL BOUDREAU - PVNBGP	TOTAL DES VOTES			LISTE PRÉLIMINAIRE	ADJUTÉS OU ENLEVÉS PENDANT LA RÉVISION	LISTE OFFICIELLE	ADJUTÉS OU ENLEVÉS LORS DU SCRUTIN	TOTAL NET
P03-C01	P03-A04	P03-01	95	71	12	47	225	3	228	195	0	195	-1	194
P03-C02	P03-A04	P03-02	13	5	1	5	24	0	24	199	0	199	0	199
P03-C03	P03-A04	P03-03	23	16	5	7	51	1	52	223	0	223	1	224
P03-C03	P03-A04	P03-04	2	8	2	2	14	0	14	232	0	232	-1	231
P03-C02	P03-A04	P03-05	11	13	3	3	30	0	30	216	-2	214	1	215
P03-C04	P03-A05	P03-06	44	31	2	12	89	0	89	186	3	189	1	190
P03-C04	P03-A05	P03-07	60	46	4	19	129	0	129	265	0	265	0	265
P03-C04	P03-A05	P03-08	56	39	7	17	119	0	119	217	-2	215	0	215
P03-C04	P03-A05	P03-09	37	37	4	13	91	0	91	197	0	197	-1	196
P03-C05	P03-A05	P03-10	75	57	3	26	161	0	161	281	2	283	7	290
P03-C06	P03-A03	P03-11	3	46	4	16	69	0	69	196	-1	195	1	196
P03-C06	P03-A03	P03-12	6	79	2	35	122	0	122	270	-3	267	-1	266
P03-C06	P03-A03	P03-13	4	88	0	28	120	2	122	266	-3	263	4	267
P03-C09	P03-A02	P03-14	10	52	1	46	109	0	109	234	1	235	0	235
P03-C09	P03-A02	P03-15	13	45	1	29	88	0	88	199	1	200	0	200
P03-C09	P03-A02	P03-16	0	74	2	42	118	0	118	222	-1	221	0	221
P03-C07	P03-A02	P03-17	17	155	2	85	259	0	259	401	2	403	4	407

Résultats par sections de vote

P03-C07	P03-A02	P03-18	7	118	0	93				218	0	218	391	-1	390	5	395
P03-C07	P03-A02	P03-19	10	92	1	74				177	0	177	363	3	366	0	366
P03-C07	P03-A02	P03-20	9	117	1	96				223	0	223	399	2	401	2	403
P03-C10	P03-A02	P03-21	3	72	3	95				173	0	173	402	3	405	-5	400
P03-C10	P03-A02	P03-22	8	71	1	51				131	1	132	275	2	277	0	277
P03-C10	P03-A02	P03-23	3	57	1	54				115	0	115	209	0	209	1	210
P03-C07	P03-A02	P03-24	8	82	1	51				142	1	143	326	1	327	-1	326
P03-C10	P03-A02	P03-25	13	41	2	31				87	0	87	211	0	211	3	214
P03-C10	P03-A02	P03-26	12	52	1	30				95	0	95	250	-2	248	-3	245
P03-C08	P03-A02	P03-27	8	111	0	33				152	0	152	352	3	355	0	355
P03-C08	P03-A02	P03-28	25	122	2	69				218	0	218	460	-2	458	0	458
P03-C11	P03-A01	P03-29	7	38	3	25				73	0	73	229	-1	228	0	228
P03-C11	P03-A01	P03-30	12	53	1	41				107	0	107	263	0	263	-1	262
P03-C11	P03-A01	P03-31	15	51	2	36				104	0	104	301	2	303	1	304
P03-C11	P03-A01	P03-32	16	64	0	40				120	0	120	340	-1	339	0	339
P03-C11	P03-A01	P03-33	36	80	4	73				193	0	193	422	-2	420	-2	418
P03-C11	P03-A01	P03-34	13	79	3	43				138	0	138	363	19	382	3	385
P03-C11	P03-A01	P03-35	22	75	3	38				138	0	138	335	1	336	-1	335
P03-C11	P03-A01	P03-36	20	66	2	35				123	0	123	382	1	383	0	383
P03-C12	P03-A01	P03-37	13	72	5	37				127	1	128	372	-1	371	8	379
P03-C12	P03-A01	P03-38	39	66	3	47				155	1	156	345	0	345	5	350
	Indéterminée*		3	21	1	17				42	1	43					
	TOTAL		771	2 462	95	1 541				4 869	11	4 880	10 989	24	11 013	30	11 043

*La section de vote « Indéterminée » rapporte les résultats du vote dans les cas où la machine à compilation ne pouvait pas attribuer un bulletin de vote à une section de vote particulière car l'information sur la section de vote remplie par l'agent des bulletins de vote était incomplète ou inexacte (néanmoins, les votes actuels ont été lus).

Résultats par sections de vote

05 BATHURST-EST-NEPISIGUIT-SAINT-ISIDORE		VOTES COMPTÉS POUR CHAQUE CANDIDAT(E)						BULLETINS RETETÉS	NO DE VOTES EXPRIMÉS	NOMBRE D'ÉLECTEURS			
GRUPE DES SECTIONS DE VOTE ORDINAIRE	GRUPE DES SECTIONS DE VOTE PAR ANTICIPATION	SECTION DE VOTE	SUSAN HOLT - L	ALEX WHITE - NBNDP / NPDNB	SERGE BRIDEAU - PNVBGP	TOTAL DES VOTES	LISTE PRÉLIMINAIRE			AJOUTÉS OU ENLEVÉS PENDANT LA RÉVISION	LISTE OFFICIELLE	AJOUTÉS OU ENLEVÉS LORS DU SCRUTIN	TOTAL NET
P05-C02	P05-A02	P05-01	99	9	21	129	2	131	290	31	321	6	327
P05-C02	P05-A02	P05-02	23	4	20	47	0	47	210	-1	209	1	210
P05-C02	P05-A02	P05-03	118	9	35	162	0	162	380	-6	374	3	377
P05-C02	P05-A02	P05-04	110	6	21	137	0	137	427	1	428	4	432
P05-C02	P05-A02	P05-05	49	6	25	80	0	80	226	3	229	-1	228
P05-C01	P05-A03	P05-06	60	15	10	85	0	85	292	-1	291	-2	289
P05-C01	P05-A03	P05-07	49	7	15	71	0	71	211	-1	210	2	212
P05-C01	P05-A03	P05-08	38	8	32	78	2	80	297	-1	296	1	297
P05-C01	P05-A03	P05-09	70	14	41	125	1	126	355	-1	354	1	355
P05-C01	P05-A03	P05-10	67	12	29	108	1	109	302	-2	300	-1	299
P05-C02	P05-A02	P05-11	18	3	10	31	2	33	146	0	146	-1	145
P05-C02	P05-A02	P05-12	62	12	31	105	3	108	585	2	587	4	591
P05-C01	P05-A03	P05-13	27	7	15	49	0	49	190	0	190	3	193
P05-C01	P05-A03	P05-14	36	15	22	73	0	73	297	-1	296	1	297
P05-C01	P05-A03	P05-15	37	9	16	62	1	63	174	1	175	0	175
P05-C01	P05-A03	P05-16	34	12	26	72	1	73	264	0	264	4	268
P05-C03	P05-A01	P05-17	105	3	42	150	2	152	308	-1	307	5	312
P05-C03	P05-A01	P05-18	81	1	31	113	0	113	232	-2	230	-2	228

Résultats par sections de vote

P05-C03	P05-A01	P05-19	78	1	50				129	0	129	311	0	311	-4	307
P05-C03	P05-A01	P05-20	57	1	33				91	0	91	236	-1	235	1	236
P05-C08	P05-A04	P05-21	60	15	34				109	1	110	331	-3	328	4	332
P05-C08	P05-A04	P05-22	45	14	21				80	2	82	253	-1	252	4	256
P05-C08	P05-A04	P05-23	50	10	12				72	0	72	184	0	184	5	189
P05-C07	P05-A06	P05-24	117	4	30				151	1	152	405	-1	404	-2	402
P05-C07	P05-A06	P05-25	15	1	18				34	1	35	82	0	82	-1	81
P05-C07	P05-A06	P05-26	71	3	45				119	1	120	325	0	325	1	326
P05-C07	P05-A06	P05-27	43	1	53				97	0	97	310	0	310	1	311
P05-C06	P05-A06	P05-28	31	0	16				47	0	47	202	-1	201	-1	200
P05-C06	P05-A05	P05-29	80	0	66				146	0	146	374	1	375	1	376
P05-C06	P05-A05	P05-30	83	1	77				161	0	161	344	1	345	3	348
P05-C06	P05-A05	P05-31	38	1	34				73	0	73	237	-3	234	2	236
P05-C05	P05-A05	P05-32	120	8	106				234	0	234	395	-6	389	-1	388
P05-C05	P05-A05	P05-33	126	3	72				201	3	204	322	8	330	1	331
P05-C05	P05-A05	P05-34	64	0	76				140	2	142	305	-2	303	2	305
P05-C05	P05-A05	P05-35	67	2	57				126	0	126	328	1	329	1	330
P05-C04	P05-A05	P05-36	39	3	86				128	0	128	286	-1	285	3	288
P05-C04	P05-A01	P05-37	47	4	65				116	0	116	250	-2	248	1	249
Indéterminée*			29	3	18				50	2	52					
TOTAL			2 343	227	1 411				3 981	28	4 009	10 666	11	10 677	49	10 726

*La section de vote « Indéterminée » rapporte les résultats du vote dans les cas où la machine à compilation ne pouvait pas attribuer un bulletin de vote à une section de vote particulière car l'information sur la section de vote remplie par l'agent des bulletins de vote était incomplète ou inexacte (néanmoins, les votes actuels ont été lus).

Résultats par sections de vote

17 - DIEPPE		VOTES COMPTÉS POUR CHAQUE CANDIDAT(E)							BULLETINS RETJETÉS	NO DE VOTES EXPRIMÉS	NOMBRE D'ÉLECTEURS			
ORDINAIRE	PAR ANTICIPATION	SECTION DE VOTE	DEAN LÉONARD - PC	RICHARD LOSIER - L	CYRIEN OKANA - NBNP / NPDB	CHANTAL LANDRY - PVNBGP	TOTAL DES VOTES	LISTE PRÉLIMINAIRE			AJOUTÉS OU ENLEVÉS PENDANT LA RÉVISION	LISTE OFFICIELLE	AJOUTÉS OU ENLEVÉS LORS DU SCRUTIN	TOTAL NET
P17-C05	P17-A03	P17-01	9	36	1	11	57	0	57	280	5	285	-7	278
P17-C05	P17-A03	P17-02	22	201	3	34	260	0	260	655	12	667	2	669
P17-C05	P17-A03	P17-03	6	77	6	18	107	0	107	332	0	332	2	334
P17-C05	P17-A03	P17-04	5	55	6	18	84	0	84	283	-1	282	0	282
P17-C05	P17-A03	P17-05	14	126	0	21	161	0	161	408	2	410	2	412
P17-C05	P17-A03	P17-06	6	48	4	15	73	0	73	247	2	249	0	249
P17-C04	P17-A03	P17-07	2	48	3	7	60	0	60	231	1	232	-2	230
P17-C04	P17-A03	P17-08	8	18	2	12	40	0	40	222	1	223	0	223
P17-C04	P17-A03	P17-09	5	9	2	10	26	0	26	101	0	101	-1	100
P17-C04	P17-A03	P17-10	14	50	5	14	83	0	83	356	0	356	-2	354
P17-C04	P17-A03	P17-11	13	137	7	19	176	0	176	442	0	442	5	447
P17-C04	P17-A03	P17-12	8	56	6	26	96	0	96	429	2	431	3	434
P17-C04	P17-A03	P17-13	7	23	2	9	41	0	41	197	2	199	1	200
P17-C04	P17-A03	P17-14	10	60	2	20	92	0	92	271	0	271	0	271
P17-C04	P17-A02	P17-15	12	80	1	22	115	0	115	383	11	394	1	395
P17-C03	P17-A02	P17-16	14	92	1	34	141	0	141	446	44	490	4	494
P17-C03	P17-A02	P17-17	4	135	2	23	164	0	164	407	-1	406	2	408
P17-C03	P17-A02	P17-18	8	100	2	31	141	0	141	404	0	404	5	409

Résultats par sections de vote

P17-C03	P17-A02	P17-19	4	144	4	16	168	0	168	360	1	361	4	365
P17-C03	P17-A02	P17-20	2	72	2	20	96	0	96	279	0	279	1	280
P17-C03	P17-A02	P17-21	11	98	1	19	129	0	129	417	1	418	2	420
P17-C03	P17-A02	P17-22	15	87	1	30	133	0	133	510	0	510	6	516
P17-C02	P17-A01	P17-23	13	81	9	14	117	0	117	429	8	437	8	445
P17-C02	P17-A01	P17-24	11	112	2	31	156	0	156	456	6	462	0	462
P17-C02	P17-A01	P17-25	4	51	4	28	87	1	88	480	3	483	5	488
P17-C02	P17-A01	P17-26	12	107	6	23	148	0	148	416	1	417	6	423
P17-C02	P17-A01	P17-27	9	58	2	19	88	0	88	376	3	379	-1	378
P17-C02	P17-A01	P17-28	6	35	3	17	61	0	61	204	-1	203	2	205
P17-C01	P17-A01	P17-29	24	110	0	39	173	0	173	564	15	579	0	579
P17-C01	P17-A01	P17-30	12	57	5	38	112	0	112	460	-5	455	0	455
	Indéterminée*		8	61	2	13	84	0	84					
	TOTAL		298	2 424	96	651	3 469	1	3 470	11 045	112	11 157	48	11 205

*La section de vote « Indéterminée » rapporte les résultats du vote dans les cas où la machine à compilation ne pouvait pas attribuer un bulletin de vote à une section de vote particulière car l'information sur la section de vote remplie par l'agent des bulletins de vote était incomplète ou inexacte (néanmoins, les votes actuels ont été lus).

Taux de participation

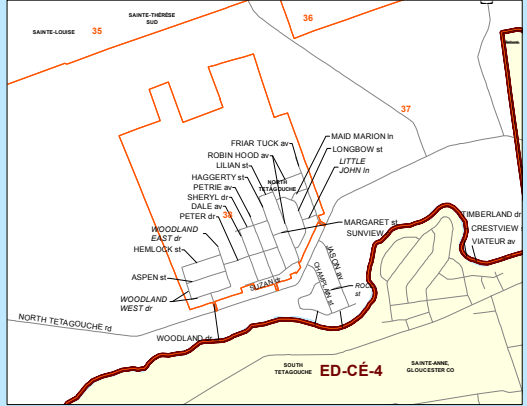
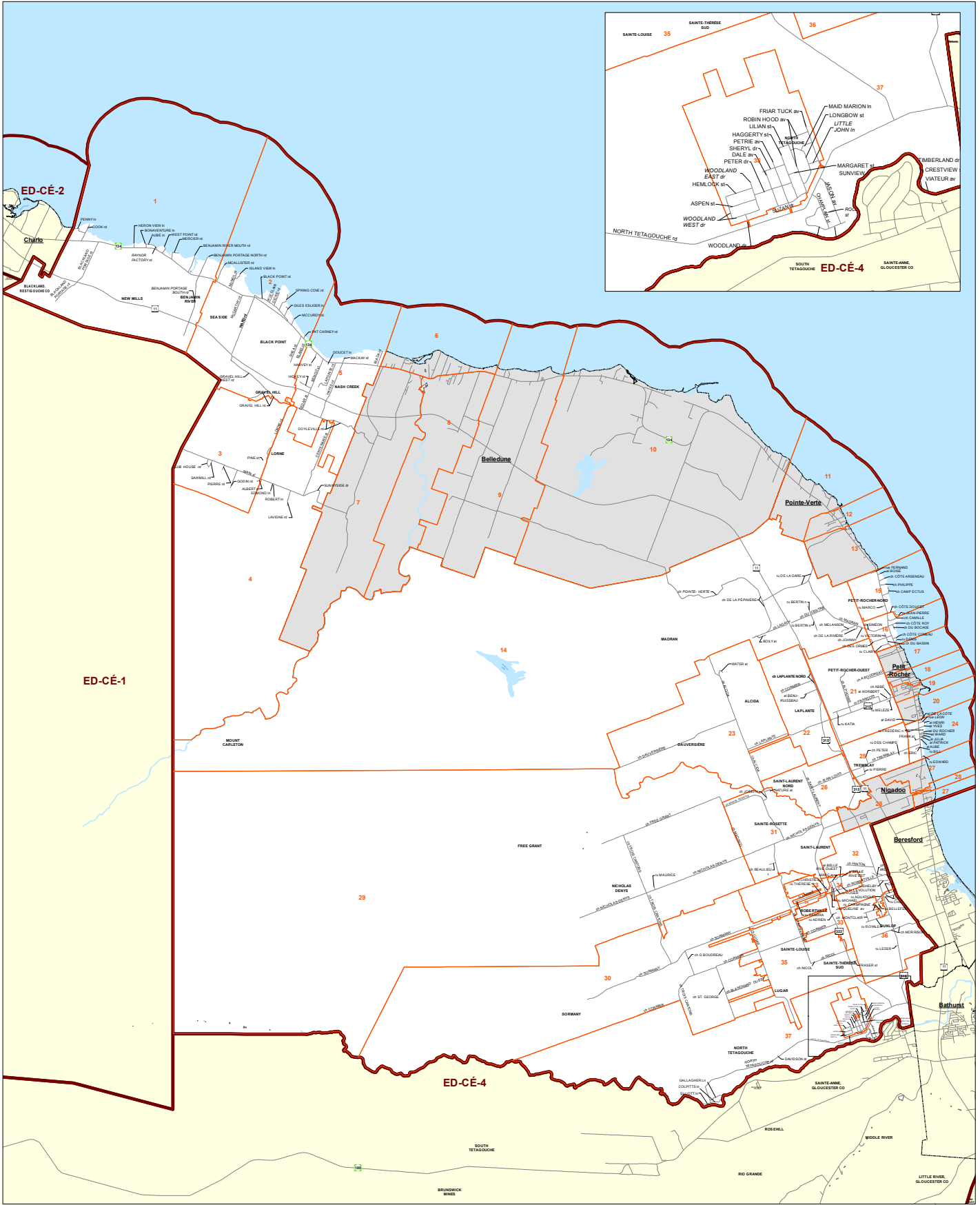
SELON L'ÂGE DES ÉLECTEURS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

ÂGE	% AYANT VOTÉ
18-24	28,06%
25-34	15,75%
35-44	24,73%
45-54	28,67%
55-64	38,75%
65-84	48,90%
85+	22,39%
N/A / SO**	0,0%
Total 18+*	37,8%

* Après la fermeture des bureaux de scrutin ordinaire et par anticipation, les préposés à la saisie des données de tous les bureaux de directeur ou directrice du scrutin mettent à jour le registre des électeurs et inscrivent électroniquement tous les électeurs qui ont voté durant l'élection en se basant sur la documentation retournée des bureaux de vote. Dans certains cas, il manque de l'information sur les formulaires ou des erreurs de saisie de données se produisent qui peuvent affecter les pourcentages mentionnés ci-dessus.

** Information insuffisante au moment de la compilation pour correctement attribuer l'âge. Néanmoins, tous les électeurs se conformaient aux qualités requises pour voter lorsqu'ils se sont fait ajouter à la liste au bureau de scrutin.

Cartes



Legend / Légende

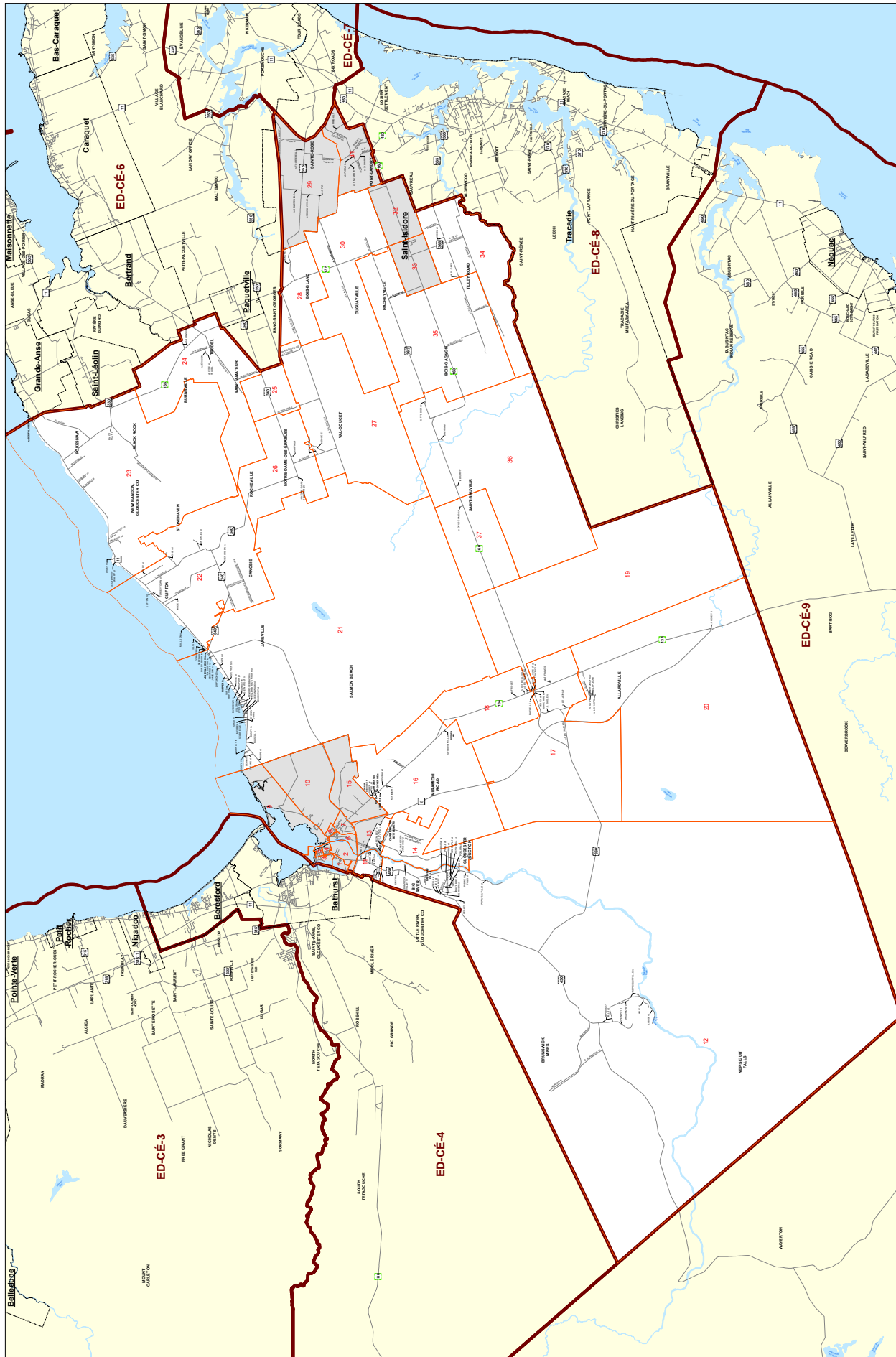
- Voting Division / Section de vote
- Provincial Electoral District / Circonscription Électorale Provinciale
- Municipalities partially or totally in Electoral District / Municipalités en partie ou en totalité dans la circonscription électorale

Scale
 Échelle
 1:50,000

5-Bathurst East-Nepisiguit-Saint-Isidore / Bathurst-Est-Nepisiguit-Saint-Isidore

Provincial Electoral District / Circonscription électorale provinciale

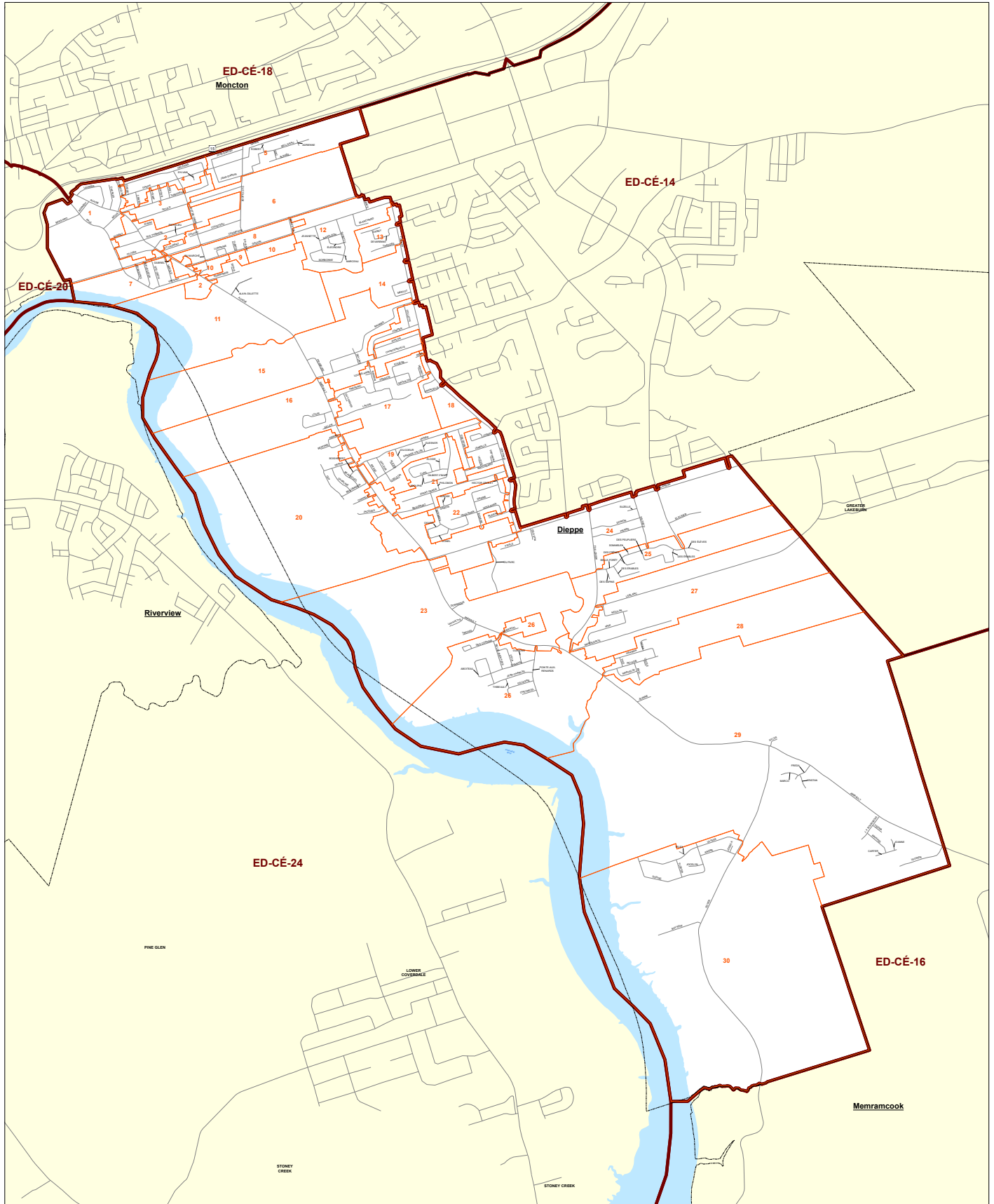
2018 Provincial Election Map
 Carte électorale provinciale 2018
 Print Date / Date d'impression
 Date: 2023/05/24



Legend / Légende

- Provincial Electoral District / Circonscription électorale provinciale
- Municipal Boundary / Frontière municipale





Legend / Légende

- Riding Division / Section de vote
- Provincial Electoral Districts / Circonscriptions Électorales Provinciales
- Municipalities partially or totally in Electoral District / Municipalités en partie ou en totalité dans la circonscription électorale

